

Géraldine Lepan, *Jean-Jacques Rousseau
et le patriotisme*

Paris, Honoré Champion,
coll. « Les Dix-huitièmes Siècles », 2007, 544 p.

Isabelle Tremblay

Collège militaire royal du Canada

L'ouvrage de Géraldine Lepan, qui porte sur les notions de citoyenneté et de patriotisme dans l'œuvre de Jean-Jacques Rousseau, est le produit d'une analyse rigoureuse des lettres, des écrits politiques, des textes d'application, des traités pédagogiques et du roman du philosophe des Lumières. Il apporte un éclairage nouveau à une pensée souvent perçue comme dichotomique dans son traitement de la société et de l'individu.

L'auteure fait d'abord le point sur l'évolution de la conception du patriotisme chez Rousseau. Destructrice de l'unité sociale et du bonheur, l'ambivalence que Rousseau distingue chez l'homme, partagé entre ses désirs et ses obligations sociales, l'engage à réfléchir aux moyens de le transformer en citoyen. L'opposition entre inclination et devoir ne peut se résoudre que dans l'état de nature, où aucun devoir ne gêne le vouloir, ou dans celui de la république idéale, où « l'homme veut spontanément ce qu'exige le bien » (p. 42). Il importe donc d'inspirer à l'homme l'« amour des lois » (p. 45) afin de pallier la contradiction qui subsiste entre penchants et devoirs. Lorsque la volonté individuelle égale la volonté générale, la transformation de l'homme en citoyen est réussie et la vertu, qui repose sur une « identification avec la patrie » (p. 67) et qui se canalise dans la capacité à « voir et [à] sentir que cet intérêt propre ne peut être dissocié de l'intérêt commun » (p. 15), permet à « l'amour de soi » de s'étendre à la collectivité. En remplaçant l'amour de soi par un sentiment d'« appartenance au tout » (p. 47), c'est-à-dire à la collectivité, le devoir cesse d'être associé à la contrainte et au sacrifice. Si Rousseau admet qu'une tension oppose la volonté particulière à la volonté générale, il reconnaît néanmoins que l'accord entre les deux devient possible lorsqu'un intérêt commun les lie. La coïncidence entre l'intérêt particulier à l'intérêt commun est centrale aux yeux du philosophe, qui s'y attarde non seulement dans ses écrits politiques et dans son traité d'éducation comme l'affirme l'auteure, mais aussi dans son roman *La Nouvelle Héloïse*, où la passion et la vertu constituent deux formes de la même sensibilité et où le concept d'ordre occupe une place capitale. La transformation de l'homme en citoyen ne peut pas découler d'une quelconque « révolution » (p. 73) puisqu'aucune

ne pourrait changer tout à fait la nature humaine. La définition que donne Rousseau du patriotisme, qui allie les sentiments d'appartenance et d'unité aux « principes du droit politique » (p. 10), fait valoir l'idée que les « bonnes institutions » (p. 11) développent un lien politique « horizontal » (p. 13) plutôt que vertical, de sorte que ni la soumission ni l'autorité ne règlent l'organisation sociale. L'amour de soi doit donc s'étendre à la collectivité pour assurer la solidarité. Il ne s'agit donc pas de contraindre la nature humaine ni de lui imposer une quelconque volonté, mais bien de la rendre sensible à l'intérêt commun, donc de la conduire à préférer le tout à la partie. Incompatible avec la monarchie, la notion de citoyen est associée dans l'esprit de Rousseau à celle de droits (liberté, justice, égalité, etc.). Alors qu'aux yeux de certains penseurs, le terme « patrie » est à reléguer dans le passé et à remplacer par celui de « pays », Rousseau propose dans ses textes sur la Corse et la Pologne de chercher les « liens qui attachent les Citoyens à la patrie » (p. 105), de sorte que la notion de patriotisme se définit, comme chez les Romains, « dans les relations de l'État à ses membres » (p. 114) et n'a d'existence qu'au sein d'une République. Comme le signale l'auteure, le rapport qu'entretient Rousseau avec Genève nourrit indubitablement sa réflexion.

Si Géraldine Lepan fait état de l'évolution que connaît le vocable « citoyen », souvent synonyme de « sujet » et de « bourgeois » à l'époque des Lumières, elle néglige de lier cette variation lexicale à la naissance épistémique de l'individu qui constitue un fondement de la pensée du XVIII^e siècle. À une époque où l'individu gagne en importance, l'idéal bourgeois vers lequel évolue la société préoccupe un nombre croissant de penseurs. Comme Rousseau reconnaît qu'il est devenu

impossible d'exclure les « catégories individuelles », dites « bourgeoises », des « catégories politiques » (p. 331), il ne nie ni les différences ni les particularités intrinsèques à chaque individu prenant part à la constitution d'un tout, mais il propose de créer un corps politique fondé sur l'union des parties. D'ailleurs, Rousseau convient que la propriété, garante d'indépendance, est nécessaire à l'exercice de la fonction de citoyen et il y discerne le fondement de l'existence de la république. Or, puisque l'inégalité de propriété nuit à l'amour des lois, il juge qu'il faut établir une « égalité socio-économique » (p. 421) pour éviter le relâchement du lien social. C'est pourquoi il vante la « médiocrité des fortunes » (p. 422), qui assure à la fois la liberté et l'adhésion des citoyens aux lois, et propose différents moyens limitatifs pour réformer les passions, de même que pour inciter l'homme à la simplicité plutôt qu'au luxe. Alors que de nombreuses valeurs bourgeoises sont exaltées dans *La Nouvelle Héloïse*, celle qui incite les citoyens à payer des mercenaires, donc à faire de la fonction de soldat un métier, est perçue comme déplorable dans ses écrits sur la paix. Il y distingue la légitimation du désintéret des citoyens pour l'intérêt commun et le déclin de la « fonction civique » (p. 451). Ainsi, la guerre est un agent de renforcement du pacte social lorsque le citoyen combat en son nom, comme le constatera plus tard Dom Deschamps dans ses *Œuvres philosophiques* (1775) et dans *Le Vrai Système* (1772-1773).

Pour affermir l'adhésion des hommes au bien commun et pour renforcer le lien social qui les unit, Rousseau investit le politique d'une dimension sacrée en réservant dans le *Contrat social* une place à la religion civile. Véritable pacte d'association qui suppose un « acte de volonté » (p. 128) et de consentement, le contrat social fonde la « communauté morale » (p. 128)

chargée de lutter contre la dégradation de la vertu. Ce contrat institue une liberté civile qui incite les individus à obéir aux lois plutôt qu'aux hommes et donc à abandonner leur statut de sujet au profit de celui de citoyen. La religion civile, source d'union qui lie les hommes entre eux, soutient le citoyen dans sa lutte pour résister à ses penchants et lui assure un support moral qui l'engage à respecter volontairement les lois. Le législateur, comparable à un « instituteur de la nation » (p. 188), assume la double tâche d'inspirer les hommes à s'unir par convention et de développer une volonté générale tout en respectant les ressources, coutumes et influences qui façonnent le peuple. Rousseau estime que la religion chrétienne détruit le cadre politique, parce qu'elle est tyrannique et qu'elle est devenue nécessaire, principalement pour contrôler les passions des hommes. Pour sa part, la religion civile, qui a pour but de créer un « nœud social » (p. 206), légitime la « vertu collective » (p. 206) et doit être pratiquée par tous les citoyens, faute de quoi ceux-ci risquent de devenir « insociables » (p. 206). Ainsi, comme la religion civile assume une fonction sociale, elle sert « d'instrument à la politique » (p. 208). À leur tour, les mœurs jouent un rôle non négligeable dans le bon fonctionnement de l'État, fait remarquer Géraldine Lepan.

Produit des passions, les mœurs se révèlent plus efficaces dans le maintien de l'ordre que les lois, précisément parce qu'elles s'adressent directement à la volonté plutôt qu'aux actions. C'est pourquoi Rousseau, s'inspirant de Montesquieu, juge qu'elles sont aussi importantes que le respect pour les lois et qu'au lieu d'accorder un pouvoir coercitif à la censure, il importe que celle-ci ne soit pratiquée qu'à l'aide de louanges, d'encouragements et d'exemples. Selon Rousseau, il vaut mieux changer les mœurs et les manières par d'autres mœurs et

manières plutôt que par la violence et les lois. Telle l'éloquence des Anciens, l'opinion publique a le pouvoir d'agir sur les jugements du public et donc de régler les mœurs sur la justice et la raison.

Puisque les mœurs publiques sont susceptibles d'être transformées par les mœurs domestiques, Rousseau recourt au genre romanesque, unique dispositif susceptible de pallier la corruption et, par le biais de la douceur, de conduire la société vers le modèle imaginé dans *Du contrat social*. La société de roman expose le conflit qui oppose la sensibilité à la raison et donne le moyen de résoudre ce dualisme : la « morale sensitive » (p. 361). Si Julie connaît par moment l'« union du devoir et de la joie » (p. 356) et qu'elle passe maître dans l'art de « rendre les privations aussi douces que les plaisirs » (p. 356), l'« épicurisme de la raison » (p. 357), dont le roman, selon Géraldine Lepan, se veut l'illustration, est pourtant voué à l'échec puisque Julie meurt dans l'espoir d'être réunie à son amant, désir inconciliable avec ses devoirs d'épouse et de mère.

L'éducation publique, qui agit sur les mœurs et qui parachève l'éducation morale et civique du citoyen, prolonge la religion civile en confortant la cohésion sociale. Vecteur d'intégration, elle opère une « bonne dénaturation » (p. 218). Façonnée par les modèles antiques, l'éducation publique qui vise à « dénaturer » (p. 224) les hommes pour permettre le triomphe du bien commun se distingue de l'éducation domestique, qui a pour but de former un homme pour lui-même, et de l'éducation sociale, qui corrompt les mœurs, mais qui prépare néanmoins l'homme à sa future condition.

Puisqu'il est solitaire, l'homme ne peut devenir citoyen que par le biais de la famille, comme le révèlent l'*Émile*, mais

surtout *Julie ou la Nouvelle Héloïse*. Les relations particulières entre les hommes en tant qu'individus ne suffisent pas à instaurer la « relation publique » (p. 261) préalable au sentiment d'humanité. Comme la famille unit les lois et les mœurs, elle assure une continuité entre l'individu et le politique. L'amour enseigne à chaque individu le sentiment qu'il doit porter à sa patrie. Géraldine Lepan note que le statut de la famille oscille entre celui de naturel, c'est-à-dire d'espace d'une « socialité originaire » (p. 308), et celui de contractuel, dont la petite société de Clarens donne le meilleur exemple. Puisque l'auteure signale également que, contrairement à d'Alembert, Rousseau conteste l'idée de « sociabilité naturelle » (p. 249) et, du même coup, celle de société naturelle entre les hommes, il apparaît qu'il faille imputer le passage de l'homme à l'état de citoyen à la dimension contractuelle de la famille plutôt qu'à son statut naturel.

L'auteure retrace fort justement l'évolution que témoignent les écrits de Rousseau. Alors que celui-ci défend d'abord l'amour de la patrie, il dénonce ensuite l'« hypocrisie morale » (p. 273) et conclut que « nous ne commençons à devenir hommes qu'après avoir été Citoyens » (p. 273). Ainsi, le sentiment d'humanité est secondaire à celui de patriotisme et extérieur à tout concept politique, voire conforme à une « chimère philosophique » (p. 283). Critique vis-à-vis du sentiment d'humanité, Rousseau l'est aussi à l'égard de la notion de cosmopolitisme. Source de la détérioration du pacte social et contraire à la notion de patrie, le cosmopolitisme, en tant qu'« élargissement inconsidéré de la sensibilité politique » (p. 269), est selon lui à proscrire.

Géraldine Lepan fait également le point sur les préoccupations de Rousseau au sujet de la portée des facteurs géographiques, ethniques et climatiques sur le lien social. L'application des principes politiques que prescrit le *Projet de constitution pour la Corse* témoigne d'un contraste important avec les préceptes qu'a développés Rousseau dans *Du contrat social*. La citoyenneté passe d'un principe conventionnel régi par la loi à un concept naturel où la famille et la proximité géographique jouent un rôle central. Soustraite à la venue d'étrangers par sa situation géographique, la Corse a pu éviter d'être corrompue par les vices et a réussi à conserver son caractère national, ce qui a pu renforcer le sentiment d'appartenance des citoyens. De la même façon, les *Considérations sur le gouvernement de Pologne* définissent le citoyen par son appartenance à un lieu géographique, de sorte que le terme de « citoyen » est investi d'un « caractère national » (p. 326). L'appartenance à un lieu précis serait donc à l'origine d'une « manière d'être particulière » (p. 402). Ainsi, des « liens naturels de sociabilité » (p. 328) interviennent dans la constitution de la société politique, comme en témoignent ces textes d'application.

En définitive, l'ouvrage de Géraldine Lepan montre que le traitement de la notion de patriotisme fonde l'originalité de la pensée de Rousseau et qu'on peut y trouver une marque de l'unité de ses écrits éclectiques, qui s'éclairent ainsi entre eux. Nous faisant assister à la « dénaturation » de l'homme en citoyen, il analyse judicieusement les dimensions morale, sociale et politique qui caractérisent sa réflexion. De plus, l'auteure y rétablit brillamment le réseau philosophique au sein duquel se développe le système de Rousseau. Si les idées de ce dernier sont inspirées des théories de Platon, d'Aristote, de

Lycurgue, de Machiavel, de Montesquieu, de Fénelon, de Pascal et de Hobbes, elles sont aussi le produit d'une société qui est en pleine redéfinition et que les écrits de Voltaire, de Diderot et de d'Alembert participent à réformer.